

# Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :  
20/01/98

Origine :  
ACCG  
STAT

MMES et MM les Directeurs  
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
des Caisses Générales de Sécurité Sociale  
(pour attribution)

MMES et MM les Directeurs  
des Centres de Traitement Informatique  
  
(pour attribution)

Réf. :

ACCG n° 1/98 - STAT n° 1/98

Plan de classement :

121					
-----	--	--	--	--	--

Objet :

RECUEIL D'INFORMATIONS ISSUES DE L'APPLICATION STATFAC.

Pièces jointes :

0	2
---	---

Liens :

Com.circ	ACCG	47/95	STAT	6/95
Com.circ	ACCG	58/96	STAT	8/96

Date d'effet : 1 janvier 1998

Dossier suivi par : Uranie VENERE

Téléphone : 01.42.79.35.46

@

Date de Réponse : 27 février 1998

Benoît ALLARD

01.42.79.33.76

**Département Statistique  
Agence Comptable / Contrôle de Gestion**

20/01/98

**Origine :**  
ACCG  
STAT

**Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
des Caisses Générales de Sécurité Sociale  
(Pour attribution)**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des Centres de Traitement Informatique  
(Pour attribution)**

**N/Réf.:** ACCG n° 1/98 - STAT n 1/98

**Objet :** **Recueil d'informations issues de l'application STACFAC.**

Les dispositions relatives à la transmission des données issues de l'application STATFAC et précisées par la \*circulaire : ACCG n° 58/96 - STAT n° 8/96\* sont reconduites cette année.

Vous trouverez ci joint une disquette contenant le classeur DOSSIER.XLS, sur le répertoire EXCEL 5. Ce classeur contient quatre feuilles de calcul qu'il conviendra de remplir suivant les modalités fixées dans la note méthodologique jointe, ainsi qu'une feuille MACRO1 contenant les macro-instructions de tri de la feuille de calcul REGIM1.

Les quatre feuilles de calcul à remplir sont les suivantes :

POP\_PROT : dénombrement de la population protégée par âge et sexe,

REGIM1 : dénombrement des assurés par code régime (remplace le Point 38),

ETM : dénombrement des personnes protégées exonérées du ticket modérateur à titre personnel,

MUTUELLE : dénombrement des assurés mutualistes.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir retourner cette disquette mise à jour au 31 décembre 1997 (valeurs cumulées sur l'année), accompagnée de l'édition papier, pour le **27 février 1998**. Cette disquette sera remplie grâce aux éléments recueillis dans les états de l'application STATFAC, dont la dernière version (**9.34**) a été diffusée en janvier 1997.

Je vous informe par ailleurs que le dénombrement des homonymes sur support magnétique est disponible sur ce nouvel applicatif, vous permettant de mesurer la qualité du FAC dans les résultats de la population protégée.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Le Responsable du Contrôle de Gestion**

**Alain BOUREZ**

**P/ le Directeur et par délégation  
le Responsable du département Statistique**

**François LENORMAND**

*Pièces jointes : Note méthodologique, tableaux et disquette.*

## **NOTE METHODOLOGIQUE RELATIVE AU DENOMBREMENT DES ASSURES SOCIAUX**

### **OBJET**

Pour des besoins de recensement, analyse de la demande, gestion du risque, compensation, gestion administrative, remise aux mutuelles, analyse de la morbidité etc., il est nécessaire d'agréger, au niveau national, les dénombrements concernant la population protégée et les assurés sociaux.

C'est pourquoi, il est demandé aux Caisses Primaires et aux Caisses Générales d'adresser à la CNAMTS, Département Statistique, les états concernant la population qu'elles gèrent avant le **27 février 1998**. Ces données reflètent l'état des fichiers au dernier jour ouvré de l'année précédente ou, à défaut, à une date aussi proche que possible du 31 décembre.

Les résultats sont extraits des *maquettes*, éditées par l'application STATFAC, adressés annuellement par le Centre de Traitement Informatique de rattachement :

- maquette 4 pour la population protégée, maquettes 4A à 4F pour les Migrants et les Subsistants,
- maquette 6 pour le dénombrement des assurés par code régime,
- maquette 7 pour les personnes exonérées du ticket modérateur à titre personnel,
- maquette 16 pour les mutualistes.

Le remplissage des tableaux ne pose pas de difficulté particulière, à l'exception du tableau REGIM1 dont les fonctionnalités sont décrites ci-après.

La transmission des résultats au niveau national implique que ces résultats **aient été validés** par chaque Caisse Primaire.

- La disquette comprend un seul répertoire intitulé "EXCEL 5". Le classeur DOSSIER.XLS contient les quatre feuilles de calcul suivantes :

#### **A) Feuille de calcul POP\_PROT**

Ce tableau reprend l'état récapitulatif de la maquette 4 de STATFAC (**Etat cumulé** de l'ensemble des centres d'une CPAM), dénombrant la population protégée hors migrants et subsistants, par tranche d'âge et par sexe.

Afin de connaître l'ensemble de la population protégée, le recensement des migrants et des subsistants, issu des maquettes 4A à 4F est également nécessaire.

Par ailleurs, vous indiquerez pour information le total des **homonymes** présents dans vos fichiers (maquette 5), permettant de mesurer la qualité des informations du FAC.

## **B) Feuille de calcul MUTUELLE**

Le dénombrement des bénéficiaires par numéro de mutuelle est issu des résultats de la maquette 16 de STATFAC, qui concerne généralement les mutualistes affiliés auprès d'une mutuelle complémentaire.

Dans ces conditions, et pour une connaissance complète des mutuelles, chaque CPAM devra récupérer auprès des Sections Locales Mutualistes l'état de ses bénéficiaires (à reporter en colonne **F** du fichier Mutuelle).

**Analyse des données** : Ces résultats de population protégée et des bénéficiaires mutualistes issus de STATFAC devront être analysés, et rapprochés d'autres sources d'information (SC pour les bénéficiaires consommateurs), permettant ainsi de situer la qualité des données dans chaque organisme.

## **C) Feuille de calcul REGIM1**

Pour faciliter la saisie des valeurs, il est recommandé d'utiliser les programmes de tri commandés par les boutons visibles en haut de la feuille de calcul :

“ TRI ”, qui classe les codes régimes par catégorie : actifs, pensionnés, retraités etc. ; on utilisera ce tri pour visualiser les sous totaux et les éditions ;

“ REGIME ”, qui classe les régimes par ordre croissant. On utilisera cette disposition pour la saisie.

Les codes régimes étant affichés à l'écran en ordre croissant, saisir le sous total correspondant à chaque code régime figurant en colonne “ régime ” de la *maquette 6*, dans la colonne **E** (DENOMBREMENT STAT-FAC) de l'état.

Les totaux des regroupements par catégorie ou sous-catégorie d'activité (actifs, retraités, etc.) s'affichent automatiquement en colonnes **E** et **F**. Il ne faut donc pas saisir de données dans ces cellules qui sont protégées en écriture.

- **Sections locales mutualistes**

Les informations concernant les effectifs des sections locales mutualistes n'étant pas, en principe, enregistrées au FAC, il convient de demander aux SLM l'état de leurs assurés par code régime (en complément du § B)) et de les transcrire en colonne **J** (SLM hors FAC) de ce tableau. Par contre, s'il s'avère que des assurés relevant d'une SLM sont au fichier FAC, il conviendra de renseigner la colonne **I** (SLM dans FAC).

- **Chômeurs**

Les assurés dont les droits sont ouverts au titre du chômage seront dénombrés en colonne **H**, sur la ligne correspondant à leur code régime.

Pour déterminer leur nombre on utilisera la requête SIAM suivante qu'il convient d'adapter à l'environnement BULL ou IBM :

```
SELECT RG1COD_FAM , COUNT(DISTINCT ASSMAC_FAM)
FROM VFAM, VJOD
WHERE ASSMAC_FAM =ASSMAC_JOD
AND JODNAT_JOD IN ('ARE', 'ASI', 'FDC', 'OVD')
AND JODDSF_JOD >= 970101
GROUP BY 1 ORDER BY 1 ;
```

- **Contrôle des données**

Il est souhaitable que les informations de STATFAC soient contrôlées par des informations issues de sources extérieures (INSEE, ASSEDIC).

Dans le cas où vous estimez qu'il conviendrait de redresser la valeur recueillie dans STATFAC, vous voudrez bien :

- laisser à sa valeur le dénombrement de la colonne **E**,

- noter dans la colonne **G**, " RECTIFIE ", la valeur que vous estimez correcte en indiquant la source ou la méthode utilisée, grâce au menu " Insertion, Annotation ". Une fois votre commentaire inséré, un point rouge se placera dans la cellule correspondante.

La valeur concernant le dénombrement des chômeurs par les ASSEDIC sera servi en **H10**.

- **Divers**

Certains codes régime, supprimés au cours de ces dernières années, peuvent encore figurer dans l'application STATFAC. Il convient d'affecter les effectifs correspondant au code régime de remplacement et de demander aux services compétents la mise à jour des codes du fichier FAC.

**D) Feuille de calcul ETM**

Veillez remplir ce tableau à l'aide des données de la maquette 7 de l'application STATFAC.

**EDITIONS**

Les zones d'édition des fichiers sont préparées. Il suffit de déclencher l'impression pour obtenir les sorties sur papier

La disquette comprenant les fichiers mis à jour accompagnée de l'édition sur papier devra être adressée à la :

*CNAMTS Département Statistique  
à l'attention de Madame VENERE*

*66 avenue du Maine  
75694 PARIS CEDEX 14*

avant le 27 février 1998

**Répartition de la population protégée par âge et sexe**

<b>CTI :</b>	
<b>N° CPAM :</b>	
<b>NOM CPAM :</b>	
<b>Service :</b>	

**Nom du correspondant :**

**Téléphone :**


**Période : Année 1997**

**date :**

**21/01/1998**

**Source : Maquette 4 de STATFAC (pour la Population protégée hors Migrants et Subsistants).**

**Maquettes 4A à 4F pour les migrants et les subsistants .**

**Maquette 5 pour les homonymes**

CPAM : CTI :				
N° CPAM d'affiliation :	ASSURES		AUTRES BENEFICIAIRES	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Tranche d'âge				
de 0 à 4 ans				
de 5 à 9 ans				
de 10 à 19 ans				
de 20 à 29 ans				
de 30 à 39 ans				
de 40 à 49 ans				
de 50 à 59 ans				
de 60 à 69 ans				
de 70 à 79 ans				
80 ans et +				
<b>S/total Pop. protégée (Hors Migrants et Subsistants)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Migrants</b>				
<b>Subsistants</b>				
<b>TOTAL POPULATION PROTEGEE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nombre total d'homonymes en %</b>	-	-	-	-

Commentaires :

**RECENSEMENT DES ASSURES PAR CODE REGIME**

CPAM

ASSEDIC

**dont chômeurs**  
ARE, ASI, FDC, OVD

TRI	REGIME	GESTION	INTITULE	DENOMBREMENT		RECTIFIE	CHÔMEUR	EFFECTIFS SLM	
				STATFA	S/TOTAU			dans FAC	hors FAC
6	<b>ASSURES COTISANTS AU TAUX NORMAL</b>			C	X				
7	200	MA1-10	Salariés (soins uniquement)						
8	210	MA1-10	Salariés (soins-pensions)						
9	220	MA1-10	Salariés (agent SNCF à l'essai)						
10	100	MA1-AN-10	Agents non titulaires de l'Etat						
11	101	MA1-AN-10	Salariés du Régime Général						
12	102	MA1-AN-10	Salariés RG sauf IJ gérée par entreprise (AF,WL)						
13	104	MA1-AN-10	Cie générale des Eaux (La Neptune)						
14	211	MA1-AN-10	Salariés (militaires non activité, OCDE)						
15	201	MA1-AN-11	Salariés (mineurs, théâtres nationaux)						
16	205	MA1-AN-11	Exploitants agricoles pour activité salariée						
17	191	MA3-AN-12	Mineurs reconvertis						
18	701	MI1-AI1-70	Salariés C.E.E.						
19	741	MI1-AI1-70	salariés CEE exo pension invalidité						
20	720	MI2-70	Salariés de conventions bilatérales sf AT						
21	721	MI2-AI2-70	Salariés de conventions bilatérales et AT						
22	<i>S/TOT SALARIES COMMERCE ET INDUSTRIE ET CEE</i>					0			
23	230	MB1-23	Fonctionnaires et ouvriers d'Etat						
24	243	MB2-AN-24	Agents d'E.D.F.- G.D.F.						
25	290	MB3-29	Agents des collect. locales Maladie/Maternité						
26	291	MB3-AN-29	Agents des collect. locales A.T. du RG						
27	<i>S/TOT FONCTIONNAIRES, COLLECTIVITE LOCALES</i>					0			
28	900	ME-90	Médecins en activité						
29	910	ME-90	Dentistes en activité						
30	920	ME-90	Sages-femmes en activité						
31	930	ME-90	Auxiliaires-médicaux en activité						
32	940	ME-90	Biologistes médecins en activité						
33	160	MG-34	Artistes auteurs PN-PE						
34	170	MG-34	Artistes auteurs PN-PE carence 14 jours						
35	<i>S/TOTAL NON SALARIES</i>					0			
36	<b>TOTAL COTISANTS A TAUX NORMAL</b>			<b>0</b>					
37									
38	<b>PENSIONS D'INVALIDITE &amp; RENTE AT</b>								
39	120	MA3-12	Bénéficiaires pension invalide de -55 ans						
40	150	MA3-AN-12	Bénéficiaires rente AT à 66,66 %						
41	224	MA1-10	Invalides Compagnie Générale des Eaux						
42	310	MB1-23	Fonctionnaires invalides						
43	312	MB1-23	Fonctionnaires stagiaires invalides -60 ans						
44	320	MB3-29	Agents des collect. locales invalides						
45	600	MG-34	Auteurs pension d'invalidité						
46	620	MG-34	Artistes Auteurs pension d'invalidité						
47	740	MI1-70	Titulaires pension invalidité C.E.E.						
48	750	MI2 -70	Titulaires pension invalidité convent. bilatérales						
49	<b>TOTAL PENSIONS D'INVALIDITE &amp; RENTE AT</b>			<b>0</b>					

51	<b>ASSURES RETRAITES</b>							
52	340	MA1-10	ex-pensionnés inval. opp. pension vieillesse					
53	280	MA2-11	retraités d'autres régimes spéciaux					
54	530	MA2-11	Bénéficiaires vieillesse ex-invalidité					
55	550	MA2-11	Bénéficiaires pension reversion					
56	560	MA2-11	Bénéficiaires pension vieillesse inapt					
57	110	MA2-AN-11	Bénéficiaires pension vieillesse					
58	260	MB1-23	Fonctionnaires en retraite					
59	270	MB2-24	Agents d'E.D.F.- G.D.F. en retraite					
60	300	MB3-29	Agents des collect. locales en retraite					
61	610	MG-34	Auteurs pension vieillesse					
62	630	MG-34	Artistes Auteurs pension					
63	950	ME-90	Médecins retraités					
64	960	ME-90	Dentistes retraités					
65	970	ME-90	Sages-femmes retraités					
66	980	ME-90	Auxiliaire-médicaux retraités					
67	990	ME-90	Biologistes médecins retraités					
68	710	MI1-70	Pensionnés C.E.E.					
69	730	MI2-70	Pensionnés convention bilatérale					
70	742	MI1-AI1-70	pensionnés CEE exo rente AT					
71	<b>TOTAL COTISANTS RETRAITES</b>			<b>0</b>				
72								
73								
74	<b>ASSURES DONT LA COTISATION EST PRISE EN CHARGE</b>							
75	105	MA1-10	assuré créateur d'entreprise					
76	670	MA1-10	Elus locaux					
77	<b>660</b>	<b>MA1-10</b>	<b>Titulaire allocation de parent isolé</b>					
78	<b>669</b>	<b>MA3-12</b>	<b>Ex titulaire de l'allocation de parent isolé</b>					
79	50	MA3-12	Rapatriés					
80	60	MA3-12	Rapatriés inaptés					
81	<b>90</b>	<b>MA3-12</b>	<b>Assurés recherche emploi, libérés SN, ex détenus</b>					
82	103	MA3-12	Droits permanents des personnes seules					
83	106	MA1-10	A droit d'un assuré du RG suite à décès ou divorce					
84	107	MA1-10	A droit d'un assuré autre reg. suite à décès, divorce					
85	140	MA3-12	Bénéficiaires rente survivants					
86	330	MA3-12	Pensionnés invalides régimes spéciaux					
87	390	MA3-12	Régime minier (subsistants)					
88	650	MA3-12	Protection sociale des ayants-droit de détenus					
89	656	MA3-AN-12	Protect.soc. ayants-droit détenus + A.T. assuré					
90	<b>130</b>	<b>MD-13</b>	<b>Grands invalides de guerre</b>					
91	<b>540</b>	<b>MD-13</b>	<b>Ayants-droit invalides de guerre</b>					
92	180	MH-18	Adultes handicapés					
93	189	MH-18	Adultes handicapés Maintien de droit					
94	181	MH-AN-18	Adultes handicapés + AT					
95	<b>TOTAL ASSURES DONT LA COTISATION EST PRISE EN CHARGE</b>			<b>0</b>				
96								
97	<b>ETUDIANTS</b>							
98	250	MC-25	Etudiants cotisants (art. L253)					
99	350	MC-25	Etudiants exonérés cotisat. (art L.253)					
100	<b>TOTAL ETUDIANTS</b>			<b>0</b>				
101								

102	<b>ASSURES VOLONTAIRES ET PERSONNELS</b>								
103	400	MF1-40	Assurés volontaires tous risques sauf A.T.						
104	425	MF1-AN-40	Assurés volontaires vieillesse + invalidité +A.T.						
105	435	MF1-AN-40	Assurés volontaires invalidité + A.T.						
106	445	MF1-AN-40	Assurés volontaires Maladie/Mater./Décès/A.T.						
107	485	MF1-AN-40	Assurés volontaires tous risques						
108	495	MF1-AN-40	Assurés volontaires Mal./Mat./Décès/Vieil./A.T.						
109	410	MF1-40	Assurés volontaires vieillesse						
110	420	MF1-40	Assurés volontaires vieillesse + invalidité						
111	430	MF1-40	Assurés volontaires invalidité						
112	440	MF1-40	Assurés volontaires Maladie/Mater./Décès						
113	480	MF1-40	Assurés volontaires Maladie/Mater./Décès/Inval.						
114	490	MF1-40	Assurés volontaires Maladie/Mater./Décès/Vieil.						
115	405	MF1-AN-40	Assurés volontaires tous risques						
116	415	MF1-AN-40	Assurés volontaires vieillesse + A.T.						
117	800	MF2-85	Assurés personnels						
118	810	MF2-85	Assurés personnels + obligatoires						
119	820	MF2-85	Assurés pers. partiel. cotisation Aide Sociale						
120	832	MF2-85	personnes déplacées de l'ex-yougoslavie						
121	840	MF2-85	Assurés personnels allocation spéciale						
122	850	MF2-85	Assurés personnels hospitalisation +3 ans						
123	860	MF2-85	Idem 810 cotisation Aide Sociale						
124	870	MF2-85	Assurés pers. hosp. +3 ans cotis. Aide Sociale						
125	880	MF2-85	Assurés pers. cotisation A.F. (dont R.M.I.)						
126	890	MF2-85	Assurés pers. cotisations A.S. + A.F.						
127	815	MF3-86	Assurés volontaires invalidité parentale						
128	830	MF4-AN-87	Assurés personnels cotisation Aide Sociale						
129			<i>S/TOTAL ASS. PERSONNELLE &amp;VOLONTAIRE</i>		0				
130	825	MF4-AN-87	Assurés RMI pris en charge par le Departement						
131	826	MF4-AN-87	Assurés RMI pris en charge par la CAF						
132	827	MF4-AN-87	Assurés RMI pris en charge par L'Etat						
133			<i>S/TOTAL RMI</i>		0				
134	<b>TOTAL VOLONTAIRES ET PERSONNEL</b>			<b>0</b>			<b>dont chômeurs</b>	<b>SLM dans FAC</b>	<b>SLM hors FAC</b>
135									
136	<b>TOTAL ASSURES</b>			<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
137									
138	<b>RISQUE AT SEULEMENT</b>								
139	1	AN -10	Salariés RG risque professionnel						
140	2	AN -10	Salariés RG pour incapacité permanente						
141	3	AN -10	Personnes condamnées trav. intérêt génér.						
142	4	AN -10	Elèves établissements techniques						
143	5	AN -10	Assurés volontaires en A.T.						
144	6	AN -10	Elèves enseignements secondaires						
145	7	AN -10	Pupilles de l'éducation surveillée						
146	8	AN -10	Membres bénévoles						
147	9	AN -10	Ayants-droit du RMI						
148	<b>TOTAL RISQUE AT SEULEMENT</b>			<b>0</b>					
149	<b>DIVERS EXCLUS</b>								
150	10	néant	Exploitants agricoles en activité (DOM)						
151	20	néant	exploitants agricoles en retraite (DOM)						
152	30	néant	exploitants agricoles invalides						
153	40	néant	protec.de la fam. des détenus exploit.agric.						
154	95	pas en VAD	aide médicale gratuite 100% Département						
155	811	pas en VAD	Assurés volontaires invalidité parentale vieillesse						
156	640	pas VAD	représent. ass. des commun europe (vieillesse)						
157									
158	<b>TOTAL EXCLUS DES DENOMBREMENTS</b>			<b>0</b>					



**DENOMBREMENT DES BENEFICIAIRES PAR NUMERO DE MUTUELLE**

**CTI :**

**N° CPAM :**

**NOM CPAM :**

**Service :**

**Nom du correspondant :**

**Période : Année 1997**

**Date : 21/01/1998**

**Source : Maquette 16 de STATFAC**

<b>CTI</b>			
<b>DENOMBREMENT DES BENEFICIAIRES PAR NUMERO DE MUTUELLE</b>			
<b>CPAM de :</b>			
<b>N° MUTUELLE</b>	<b>NOM DE MUTELLE</b>	<b>NOMBRE DE BENEFICIAIRES MUTUALISTES</b>	
		<b>auprès d'une SLM (Données Mutuelles)</b>	<b>auprès d'un organisme complémentaire seul (Données STATFAC)</b>

\*\* A chaque numero de mutuelle est associé son nom, obtenu par consultation du fichier des mutuelles.  
Chaque bénéficiaire d'une mutuelle est comptabilisé.

**N.B. : Pour un numéro de mutuelle, le nombre de bénéficiaires ne doit être saisi qu'une seule fois, soit en SLM, soit en organisme complémentaire seul.**